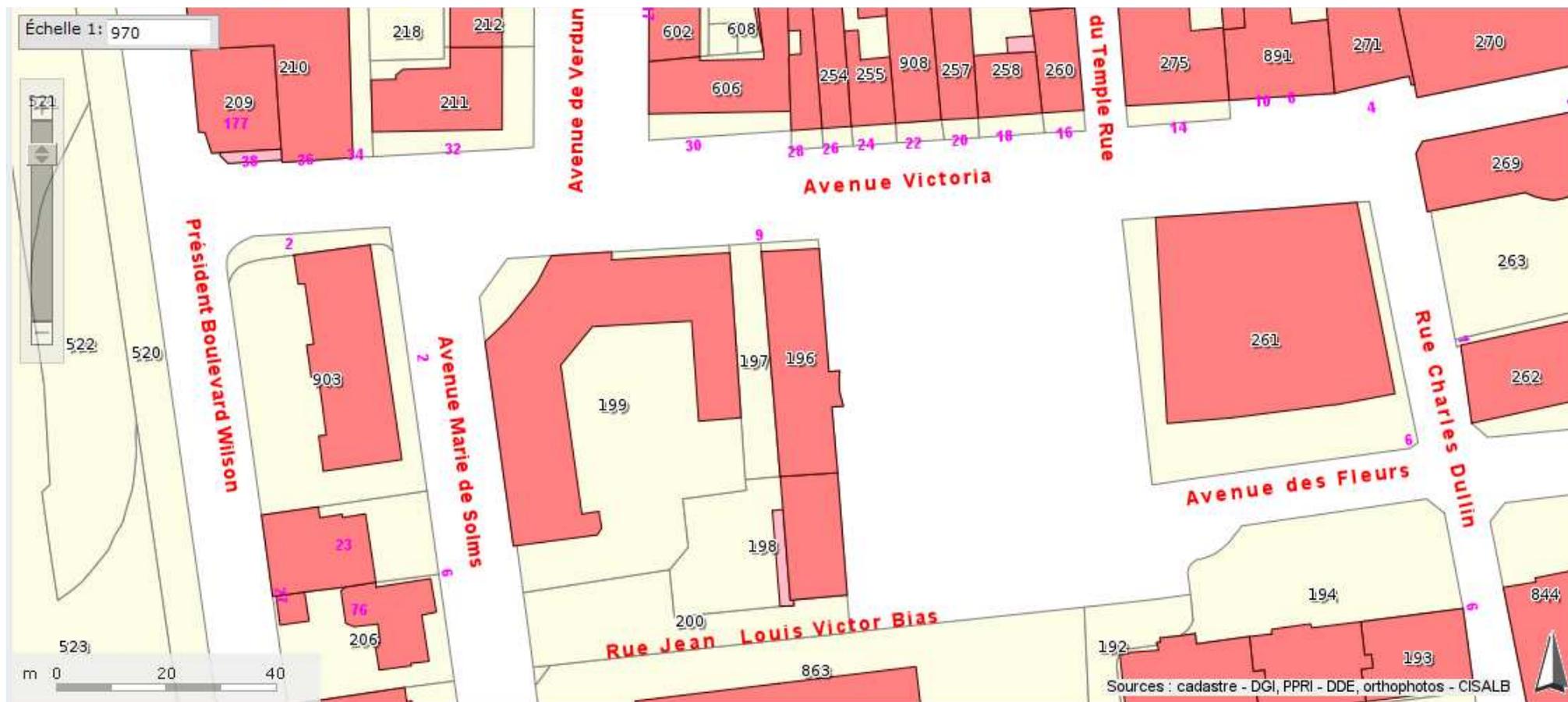


Les lieux aujourd'hui

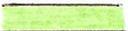
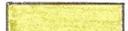
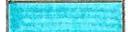
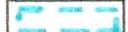


Les lieux aujourd'hui

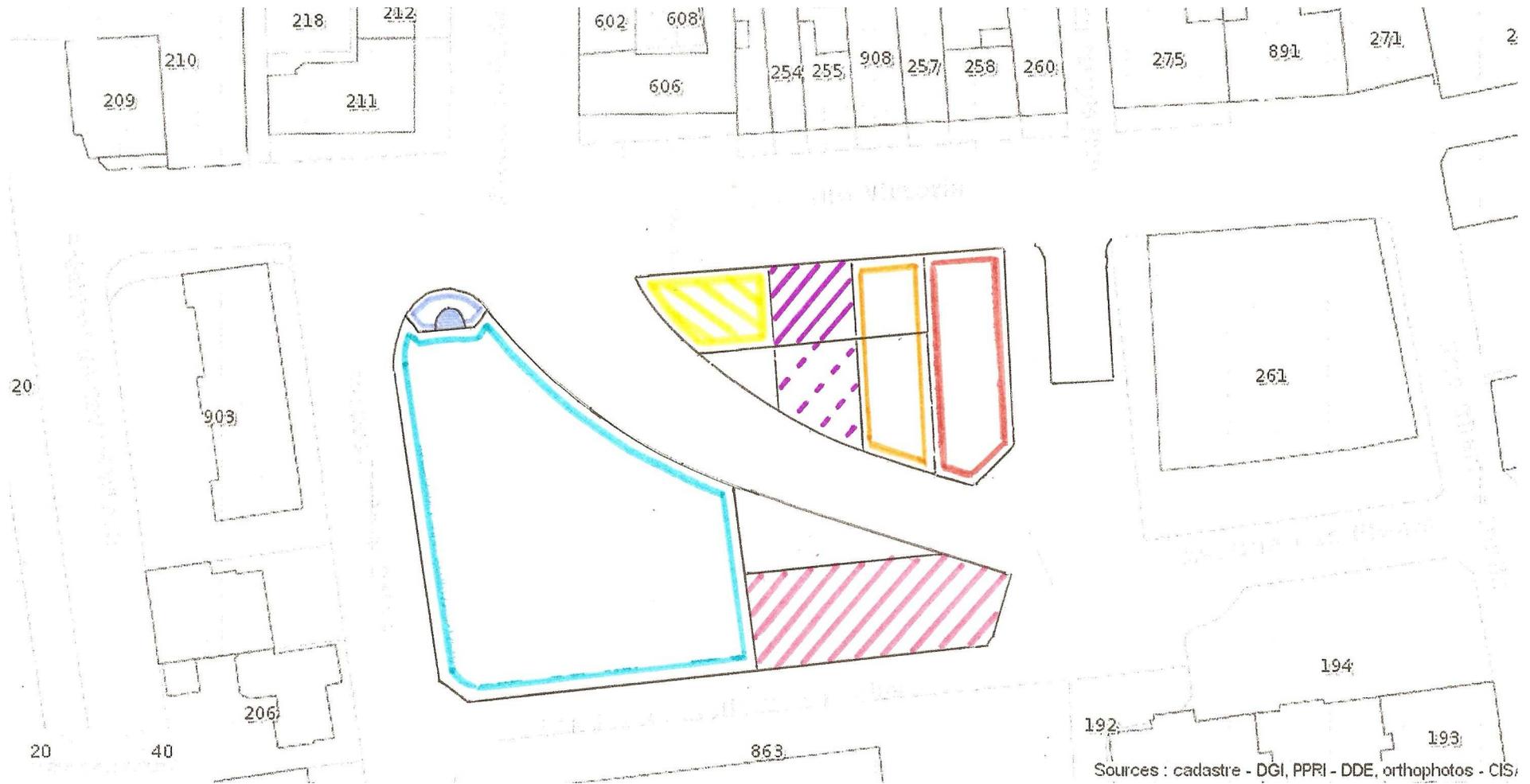


Le projet AA / I. Espaces extérieurs & circulations



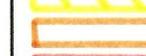
- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Futur tramway Lac-Ville-Revard : allée engazonnée + arrêt |  | Aire de jeux pour enfants |
|  | Nouvel espace piéton |  | Espace arboré ouvert sur la rue |
|  | Trottoirs conservés ou réaménagés |  | Terrasses de restaurant niveau du sol |
|  | Arbres d'alignement |  | Fontaines « rideau » ou mini-jets verticaux |
|  | Espace de cohabitation aménagée voiture/deux roues/piétons |  | Bancs publics |
|  | Espace de circulation et de stationnement automobiles |  | Barrières et potelets de protection |
|  | Entrée/Sortie automobile du parc de stationnement souterrain |  | Luminaires design (dont certains fixés aux bâtiments) |
|  | Entrée/Sortie piétonnière du parc de stationnement souterrain |  | Arbustes sur pot géant design |

Le projet AA / II. Les vocations – niveau RdC

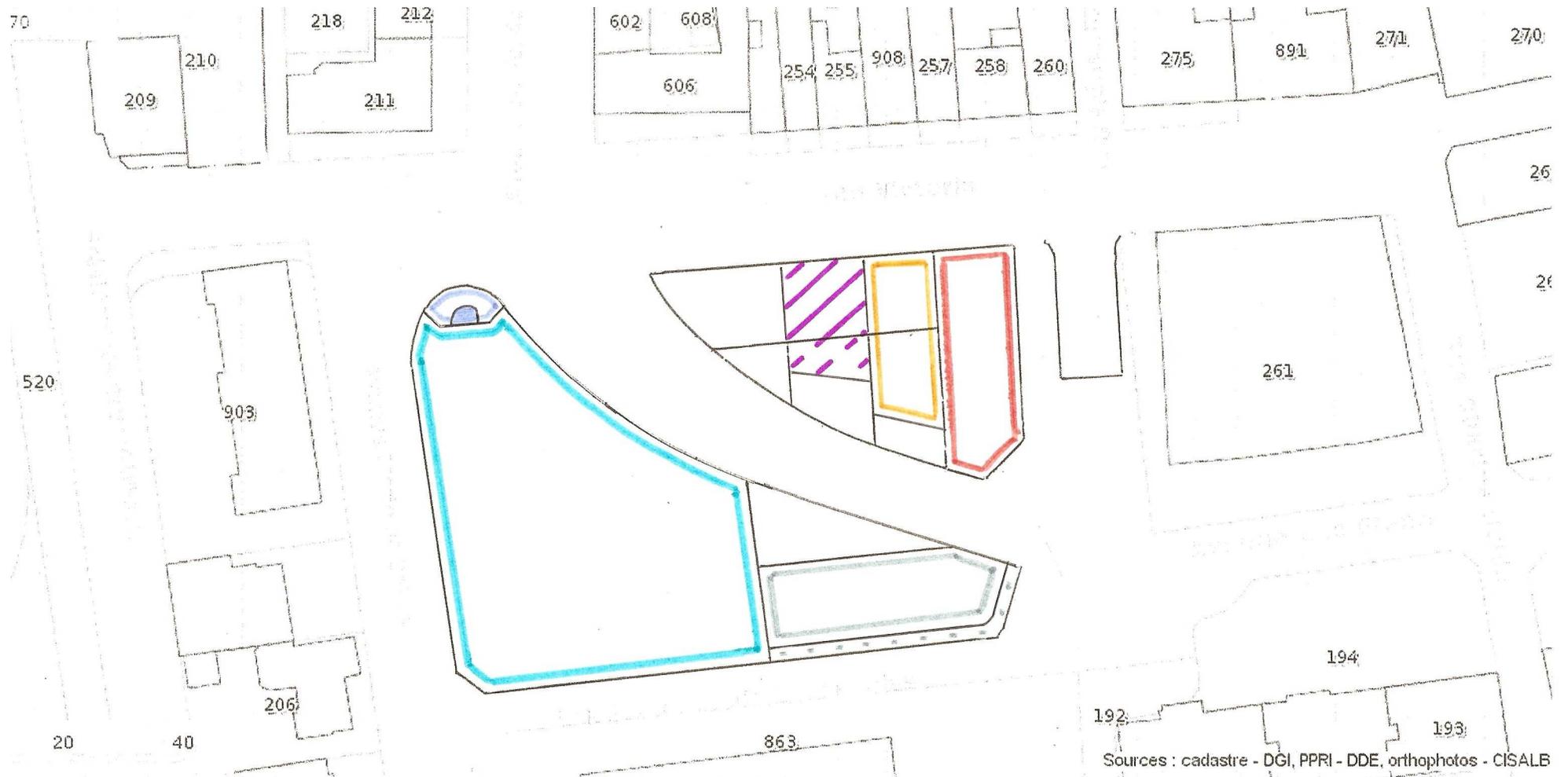


Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CIS

-  Pôle culturel : accueil commun pôle culturel et escalier
-  Pôle culturel : ascenseur vitré
-  Pôle culturel : Médiathèque 1er niveau (H=4m)
-  1960 m² d'espace utile dont 400m² d'espace d'exposition temporaire

-  Commerces
-  Café-restaurant et terrasse Rez-de-Chaussée
-  Poste (à défaut, autres services ou commerces)
-  Ministère des Finances (à défaut, 3 logements)
-  Police Nationale (à défaut, ou 4 logements)

Le projet AA / II. Les vocations – niveau R+1

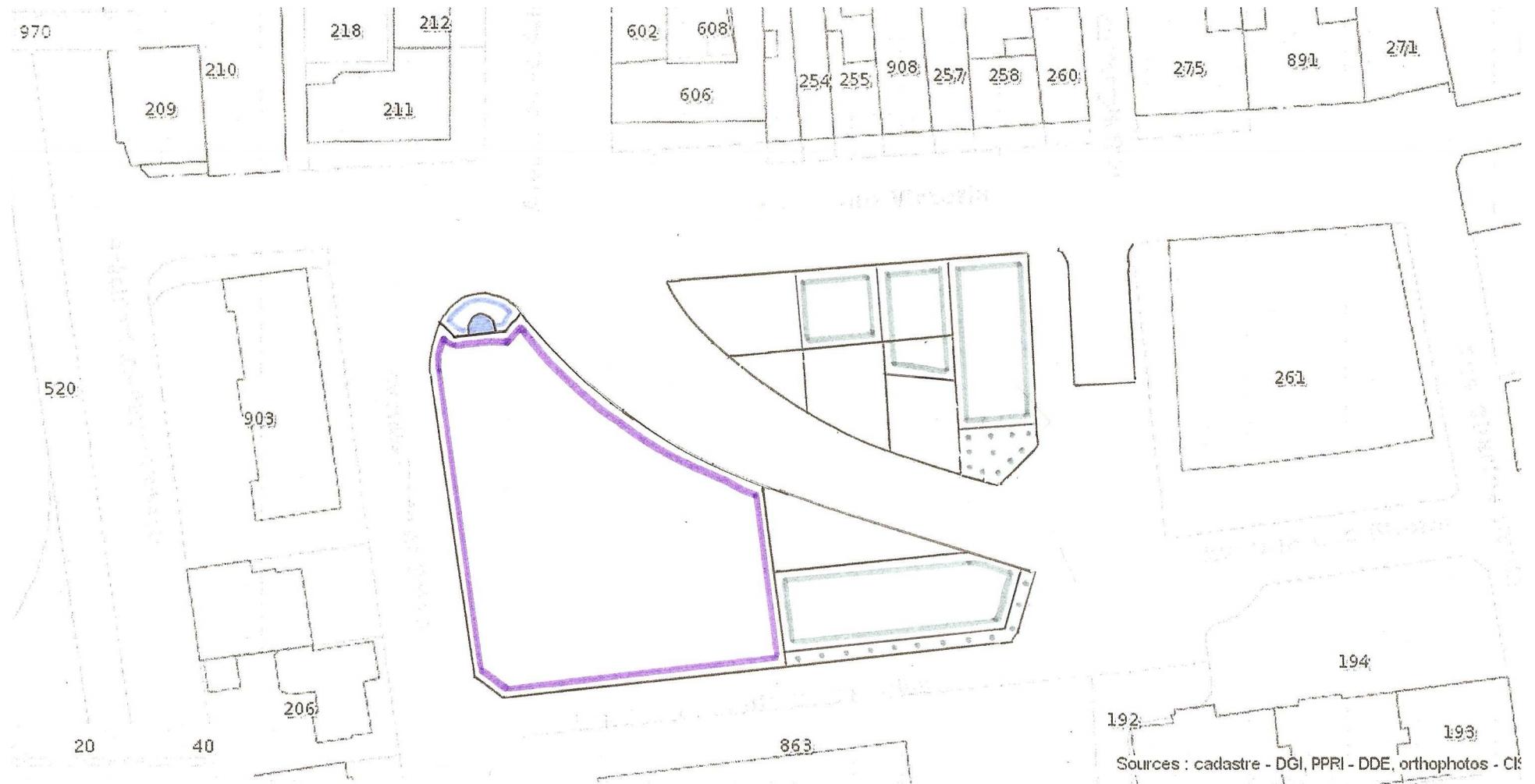


Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CISALB

-  Pôle culturel : accueil commun pôle culturel et escalier
-  Pôle culturel : ascenseur vitré
-  Pôle culturel : Médiathèque 2ème niveau (H=4m)
- 1960 m² d'espace utile

-  Café-restaurant et terrasse 1er étage
-  Ministère des Finances (à défaut, 3 logements)
-  Police Nationale (à défaut, ou 4 logements)

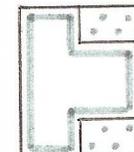
Le projet AA / II. Les vocations – niveau R+2



Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CIG

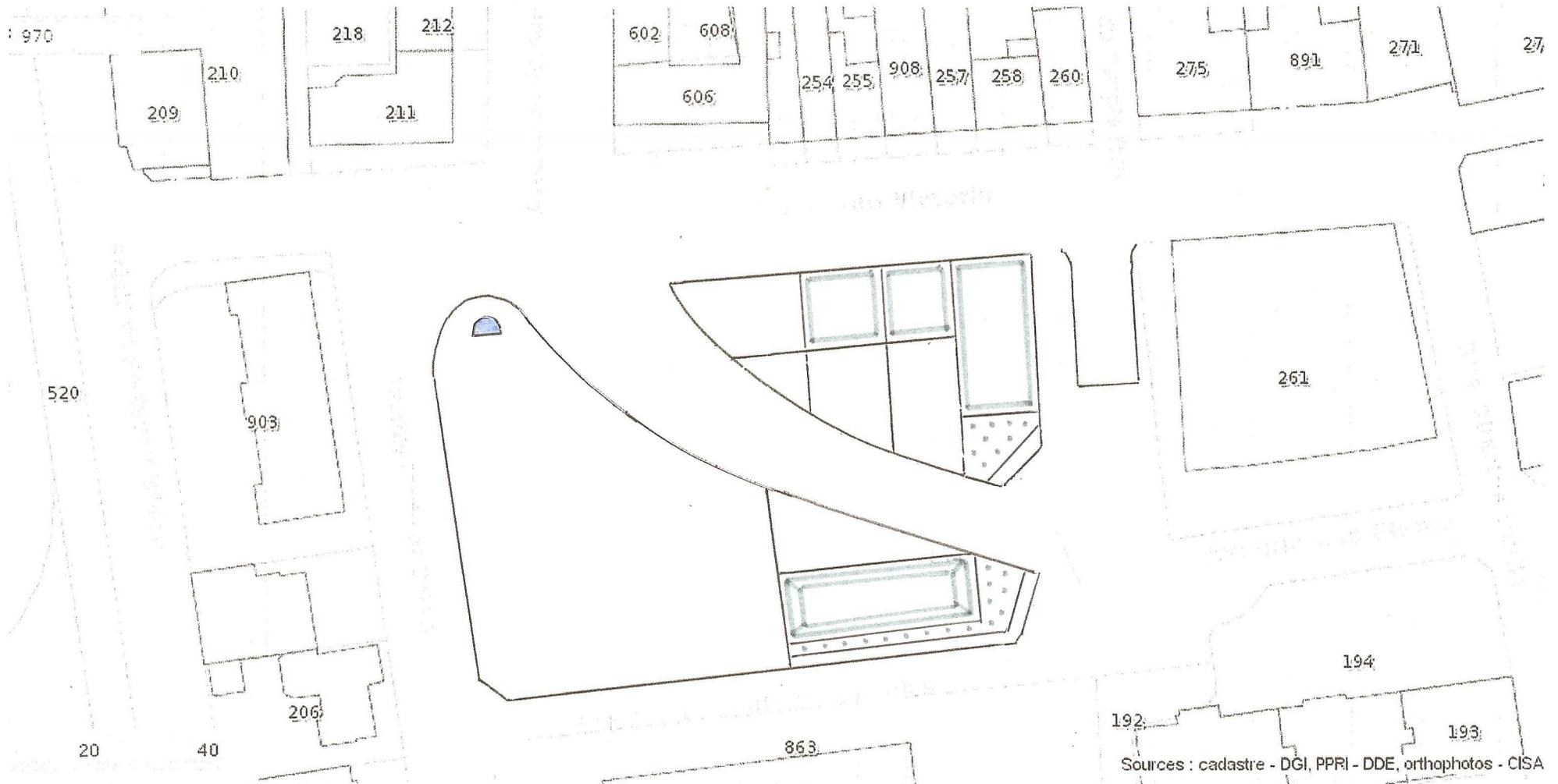


Pôle culturel : accueil commun pôle culturel et escalier
 Pôle culturel : ascenseur vitré
 Pôle culturel : Maison des Associations et MJC (H=4m)
 1960 m² d'espace utile mutualisé, dont 350m² de salle d'AG avec scène



5 logements rue Bias + terrasses privées
 2 logements av. Victoria (> café-resto)
 4 logements av. Victoria (> Min.e.fi.)
 4 logements av. Victoria (> Police Nat.) + terrasses privées

Le projet AA / II. Les vocations – niveau R+3 et R+3+C

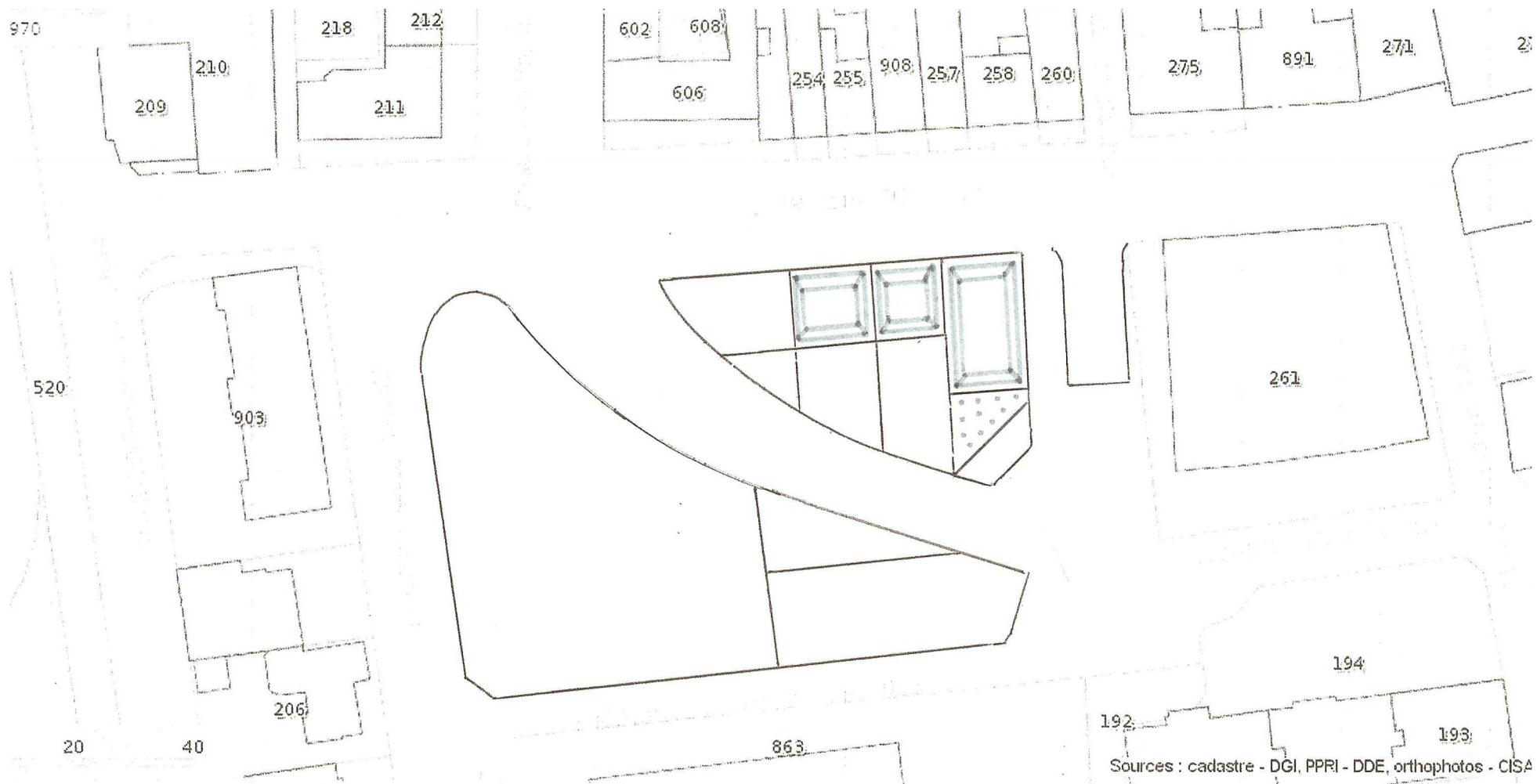


Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CISA

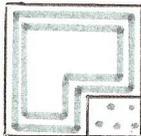
 Pôle culturel : ascenseur vitré / accès au toit

-  5 logements duplex rue Bias + terrasses privatives
-  2 logements av. Victoria (> café-resto)
-  2 logements av. Victoria (> Min.e.fi.)
-  3 logements av. Victoria (> Police Nat.) + terrasses

Le projet AA / II. Les vocations – niveaux R+4 et R+4+C

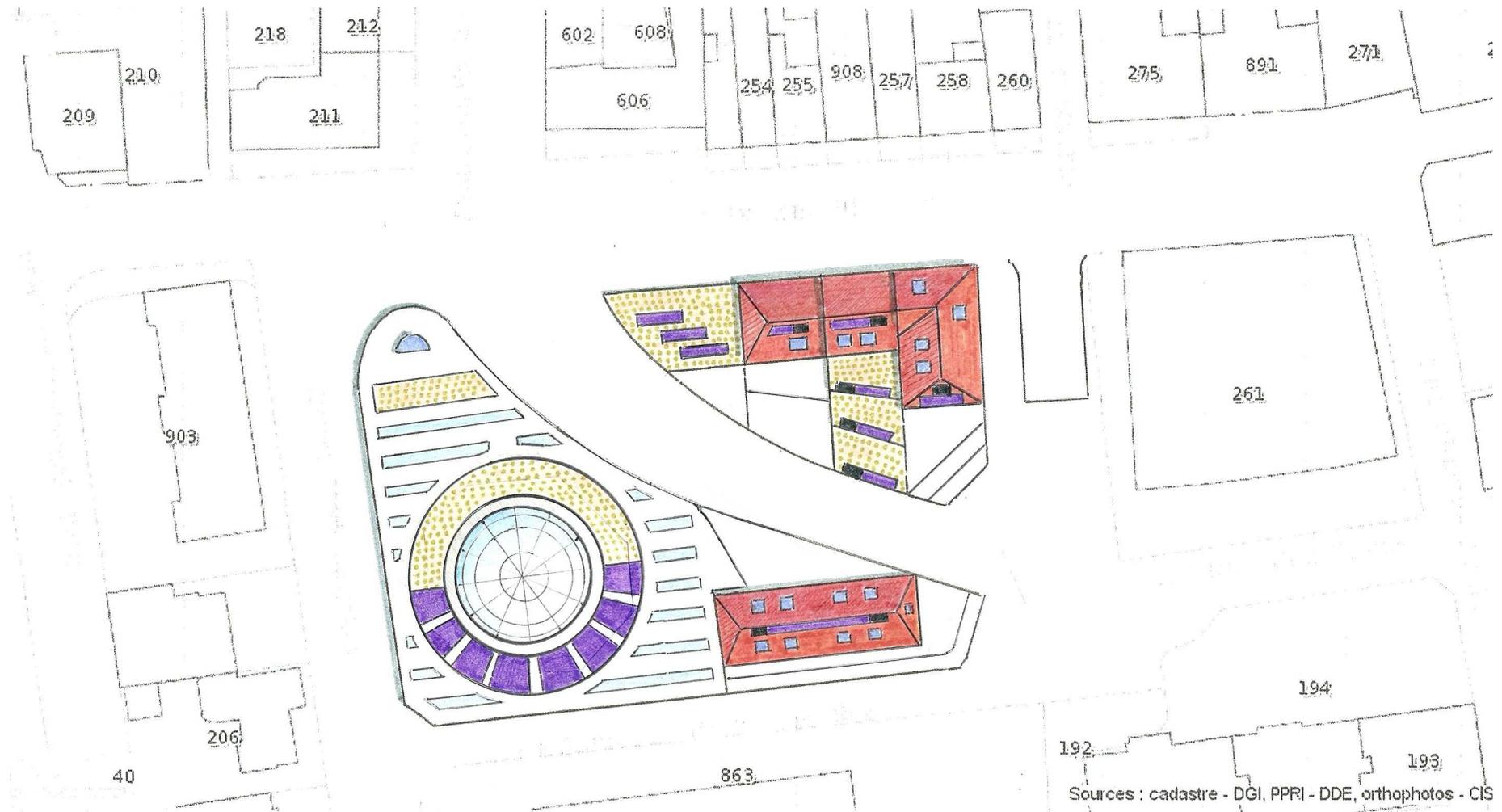


Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CISA



- 2 logements duplex av. Victoria (> café-resto)
- 2 logements duplex av. Victoria (> Min.e.fi.)
- 3 logements duplex av. Victoria (> Police Nat.) + terrasses

Le projet AA / III. Vu du ciel (toitures et énergie solaire)



Sources : cadastre - DGI, PPRI - DDE, orthophotos - CIS

- | | | | |
|--|---|--|---|
| | <p>Pôle culturel : toit à dominante blanche pour réfléchir la lumière solaire</p> | | <p>Panneaux solaires photovoltaïques</p> |
| | <p>Maison des Associations et MJC : dôme de lumière</p> | | <p>Panneaux solaires thermiques</p> |
| | <p>Maison des Associations et MJC : entrées de lumière par le toit</p> | | <p>Toiture à pans, jacobine ou fenêtre de toit</p> |
| | | | <p>Toits-terrasses végétalisés : tampon thermique, atout paysager</p> |

Le projet AA / III. Vu du ciel (toitures et énergie solaire)



Un toit végétalisé en Chine...



Un dôme de verre en Islande



Des toits à pans entièrement solaires



Toit vitré en « skylite »

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du stationnement automobile, le plus discret possible

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),
- ✘ pour les services de Police Nationale (en surface et en souterrain si besoin),

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),
- ✘ pour les services de Police Nationale (en surface et en souterrain si besoin),
- ✘ pour les équipements et services publics (en surface, en dépose-minute et stationnement en temps limité),

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),
- ✘ pour les services de Police Nationale (en surface et en souterrain si besoin),
- ✘ pour les équipements et services publics (en surface, en dépose-minute et stationnement en temps limité),
- ✘ pour utiliser les lieux (MJC, Maison des Associations, Cinéma Victoria) le soir, en l'absence de bus,

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),
- ✘ pour les services de Police Nationale (en surface et en souterrain si besoin),
- ✘ pour les équipements et services publics (en surface, en dépose-minute et stationnement en temps limité),
- ✘ pour utiliser les lieux (MJC, Maison des Associations, Cinéma Victoria) le soir, en l'absence de bus,
- ✘ éventuellement pour tenir compte d'un manque dans le cadre de la gare intermodale

Le projet AA / IV. Quels choix de déplacement ?



* Par sa nature, un tel projet favorise les **déplacements écologiques**

- ✘ des équipements et des logements dans la zone la plus densément peuplée et la plus riche en services ou en commerces, c'est une limitation naturelle des déplacements
- ✘ une proximité immédiate du principal pôle urbain de transports collectifs et de la gare SNCF
- ✘ création d'un nouvel axe strictement réservé aux déplacements doux, améliorant les parcours piétons au centre-ville
- ✘ l'anticipation d'un ambitieux tramway à crémaillère amovible pour relier lac, centre-ville, thermes et Revard

* Il faut toutefois prévoir du **stationnement automobile, le plus discret possible**

- ✘ pour les résidents des futurs logements (en souterrain, à raison d'un seul véhicule par logement),
- ✘ pour les services de Police Nationale (en surface et en souterrain si besoin),
- ✘ pour les équipements et services publics (en surface, en dépose-minute et stationnement en temps limité),
- ✘ pour utiliser les lieux (MJC, Maison des Associations, Cinéma Victoria) le soir, en l'absence de bus,
- ✘ éventuellement pour tenir compte d'un manque dans le cadre de la gare intermodale
- ✘ dans tous les cas, le stationnement souterrain non-résidentiel sera réalisé dans le cadre d'une délégation de service public, financé par les seuls usagers sans aucune participation du budget municipal.